



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

LUNDI 3 MARS 2025

Nombre de conseillers : 30  
- Présent(e)s : 22  
- Pouvoirs : 6  
- Excusé(e)s : 1  
- Absent(e)s non excusé(e)s : 1

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 24 février 2025, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la salle des fêtes à Communay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.  
Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Arnaud DELEU, Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Bettina VOIRIN (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Maryse MERARD (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Laurent BICARD (Chaponnay)  
Mme Cécile SUBRA (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay)  
Mme Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)  
M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône) a donné pouvoir à Mme Mireille BONNEFOY (Sérézin du Rhône)  
Mme Frédérique LEPERS (Simandres) a donné pouvoir à M. Michel BOULUD (Simandres)  
M. Roberto POLONI (Ternay) a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL (Ternay)

Excusé :

M. Patrice LAVERLOCHERE (Ternay)

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

**N°2025-29-7.5.6  
03/03/2025**

**Convention n°1 d'attribution pour une aide à la rénovation thermique dans le cadre de MaPrimeRénov' Parcours Accompagné**

**Nicolas VARIGNY, Vice-Président délégué au logement, rappelle à l'assemblée que :**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 69-2022-09-01-00026 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

**Vu** les délibérations n° 2020-130-8.5 du 30 novembre 2020, n° 2022-18-7.5.6 du 28 février 2022 et n°2024-92-7.5.6 du 30 septembre 2024 ;

**Vu** l'avis du bureau communautaire du 17 février 2025 ;

**Considérant** que la CCPO a mis en place une aide de 1 000€ dans le cadre de « **Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné** », dispositif mis en place par l'ANAH si les travaux réalisés par un propriétaire occupant

permettent l'obtention d'un gain de 2 classes énergétiques minimum sur sa consommation d'énergie primaire ;

**Considérant** que la CCPO a été sollicitée pour le versement d'une aide de 1 000€ par un propriétaire occupant, dans le cadre de travaux lui permettant d'obtenir un gain de 2 classes énergétiques minimum :

- Installation d'un chauffe-eau thermodynamique ; Installation d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) ; Isolation thermique des planchers bas ; Isolation des murs par l'extérieur ; Remplacement des convecteurs par des panneaux rayonnants.

**Considérant** que les modalités et conditions de versement doivent être encadrées par une convention entre la Communauté de Communes et la personne qui réalise les travaux.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Président à signer une convention d'attribution pour le versement d'une aide à la rénovation thermique de 1 000 € par dossier comme détaillé ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2025 du budget principal au chapitre 65.

Télétransmise en Préfecture le 10 MARS 2025  
Affichée le  
Certifiée exécutoire le 10 MARS 2025

Pour extrait conforme au registre,  
Pierre BALLELIO  
Président



*Ballelio*